

Caen, le 24 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Covid-19 : point de situation en Normandie

L'amélioration des indicateurs de suivi épidémiologiques se confirme en Normandie : le pic de la seconde vague a été atteint, mais la vigilance reste plus que jamais de mise au vu de la mobilisation très forte du système de santé qui persiste.

- le taux d'incidence continue de baisser et atteint 135,77 pour 100 000 habitants (contre 164,16 le 17/11). Une diminution du taux d'incidence des 65 ans et plus est également observé.
- Le ralentissement du nombre d'entrées en hospitalisation conventionnelle et en réanimation se poursuit.
- Le taux de positivité décroît également et atteint 12,04 % contre 13,63% le 20/11.

Cette évolution positive des indicateurs traduit l'efficacité des mesures prises sur l'épidémie : en la ralentissant et en permettant sa décline. Toutefois :

- Des disparités départementales persistent, notamment dans l'Orne et la Manche où les hospitalisations ne baissent pas aussi rapidement qu'ailleurs.
- La pression exercée par l'épidémie sur le système de santé et sur les hôpitaux reste forte : 1369 personnes sont hospitalisées, dont 148 en réanimation. Au regard de l'évolution des indicateurs, une réévaluation du niveau de déprogrammation des activités non urgentes va être prochainement menée entre l'ARS et les établissements de santé.

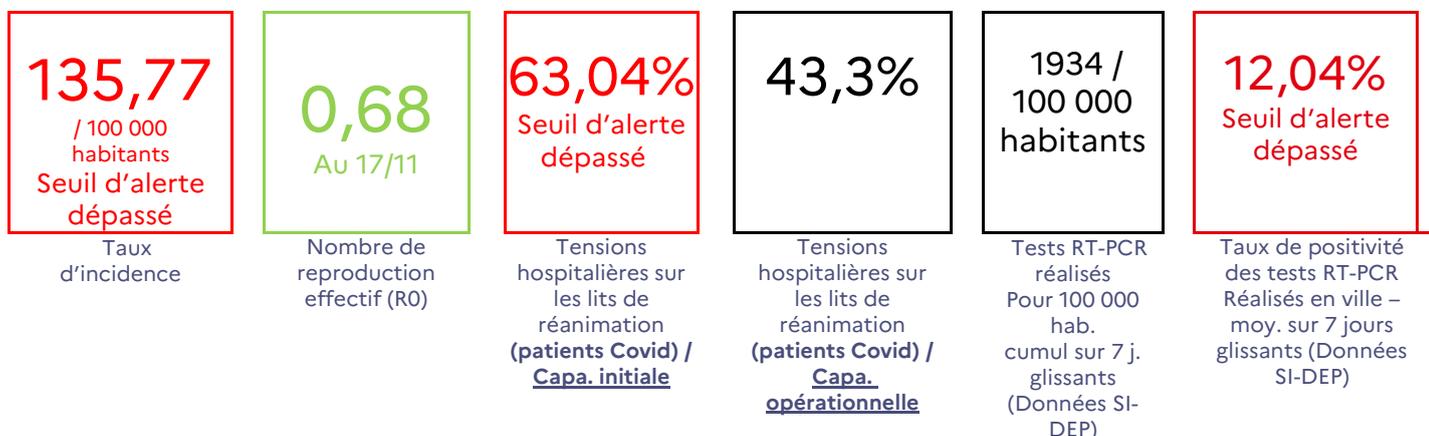
Le dépistage par tests RT PCR ou antigéniques est la priorité afin de chercher les porteurs du virus pour les isoler et de casser au plus tôt la chaîne de contamination. **Du 15 au 21 novembre, 37258 personnes ont été testées dont 4485 positives.**

Dans les EHPAD, qui restent fortement impactés par la COVID-19 (sur 211 clusters en région, 111 concernent des EHPAD), les consignes relatives aux visites et aux mesures de protections vont être renforcées conformément aux recommandations nationales (dépistage hebdomadaire des professionnels par tests antigéniques, évolution du cadre des visites, recommandation de dépistage pour les proches avant visites, etc.). La mise en œuvre de ces mesures doit faire l'objet d'échanges entre l'ARS et ses partenaires cette semaine.

TELECHARGEZ ET ACTIVEZ L'APPLICATION « TOUS ANTI COVID »

Respectez scrupuleusement les règles du confinement et les gestes barrières : port du masque, lavage des mains, aération des locaux et limitation des interactions sociales.

Données épidémiologiques : chiffres clés en Normandie au 24 novembre 2020



Service Communication ARS Normandie
Hélène Muller, Attachée de presse
Tél : 02 31 70 97 63
Mél : ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés Normandie-juridique@ars.sante.fr

Définitions des indicateurs :

- Le taux d'incidence est estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Covid-19	Testés j-3 / J-9	dont testés positifs	Taux de positivité	Taux d'incidence	Taux d'incidence chez les + de 65 ans	Hospit. au 23/11	dont réanimations	Nouvelles hospitalisations au cours des 7 derniers jours	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	37258	4485	12,04%	135,77	155,9	1369	148	477	4202	1041
Calvados	7052	724	10,3%	104,71	112,2	259	33	86	805	184
Eure	6792	900	13,3%	149,83	192,3	211	11	85	597	174
Manche	5092	497	9,8%	101,29	99,8	165	13	66	381	100
Orne	3527	420	11,9%	151,68	156,8	148	14	76	463	94
Seine-Maritime	14795	1944	13,1%	156,3	182,7	586	77	164	1956	489

Depuis le début de l'épidémie, 1483 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie, dont 812 depuis le 1^{er} septembre (à l'hôpital et en établissement social et médico-social).

Situation dans les EHPAD

Entre le 20 et le 24 novembre, les équipes de l'ARS Normandie ont accompagné 79 EHPAD, ayant déclaré au moins 1 cas positif, dans la mise en œuvre de mesures visant à assurer la meilleure prise en charge des résidents et faire barrière à la propagation du virus :

	EHPAD du 20/11/2020 au 24/11/2020	Résidence autonomie du 20/11/2020 au 24/11/2020
Normandie	79	10
Calvados	23	3
Eure	13	2
Manche	5	
Orne	14	2
Seine-Maritime	24	3

Clusters en Normandie

La Normandie compte 211 clusters en cours d'investigation par l'ARS :

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement.

	Total	EMS de personnes handicapées	Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD)	Etablissements de santé	Milieu scolaire et universitaire	Milieux professionnels (entreprise)	Autre
Calvados - (14)	52	8	29	8	2	3	2
Eure - (27)	36	4	20	4	5	2	1
Manche - (50)	17	5	6	6			
Orne - (61)	31	6	13	5	3	1	3
Seine-Maritime - (76)	75	14	43	5	5	8	
NORMANDIE	211	37	111	28	15	14	6

Note : Ne sont répertoriés que les clusters identifiables, c'est-à-dire dans un réseau d'établissements de prise en charge et d'accompagnement du public. Cela ne préjuge en rien, bien au contraire, de l'absence de clusters dans la sphère privée. Il est rappelé, à cet égard, que les rassemblements privés (fêtes, réceptions,...) sont évidemment propices à favoriser le phénomène de contamination.